5G

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

COMMUNE DE LADOIX-SERRIGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan du D.P.U. - Droit de Préemption Urbain

avec plan du zonage - échelle 1/2 000 °

Plan 1 : Bourg-centre
Plan 2 : Hameau de Buisson
Plan 3 : Zone d'activités des "Barrigards"
Plan 4 : Hameau de Corcelles

Vu pour être annexé à la délibération du 26 Février 2020 approuvant la modification simplifiée n°2 du P.L.U.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Modification simplifiée n°1 du P.L.U approuvée le 27 Janvier 2016
Révision générale du P.L.U approuvée le 11 février 2015
Révision générale du P.L.U prescrite le 28 février 2012
Révision du P.O.S par élaboration du P.L.U approuvée le 28 novembre 2003
P.O.S approuvé le 27 mars 1982

Dossier du PLU réalisé par :
PERSPECTIVES
1 Cour de la Gare
21200 BEAUNE Cedex
Tél: 03.80.48.00.80
Email: perspectives@perspectives-urba.com

Perspectives

LEGENDE

- Limite commune
- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Construction manquante (à titre indicatif)
- Terrain cultivé protégé au titre de l'article L.123-1-5-6° du code de l'urbanisme
- Secteur dans lequel 20% des logements aidés doivent être réalisés au titre de l'article L.123-1-5-16° du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Secteur soumis à une DAP
- Mur
- Alignement d'arbres
- Eléments du paysage protégés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme
- Zone inondable (par débordement de la Louve et par ruissellement selon l'étude IPSEAU 2003), au titre de l'article R.123-11 b) du code de l'urbanisme
- DPU Communal - Périmètre dans lequel s'applique le Droit de Préemption Urbain défini par les articles L.211-1 et suivants du code de l'urbanisme

DEFINITION DES ZONES

Ua	Zone urbaine ancienne à vocation mixte
Ub	Zone urbaine récente à vocation mixte
Uh	Zone dédiée au château et son parc
Ul	Zone réservée aux activités de loisirs
Ui	Zone urbaine réservée à l'activité
1AUi	Zone d'urbanisation future réservée à l'activité
2AU	Zone d'urbanisation future L'ouverture à l'urbanisation de cette zone est soumise à révision du P.L.U
2AUi	Zone d'urbanisation future réservée à l'activité L'ouverture à l'urbanisation de cette zone est soumise à révision du P.L.U
A	Zone agricole
Av1	Secteur viticole pouvant accueillir des constructions liées à la viticulture
Av2	Secteur viticole protégé inconstructible
Ah	Secteur d'habitat isolé en zone agricole
N	Zone naturelle et forestière
Nc	Zone naturelle à usage de carrière
Na	Zone naturelle réservée aux cabanes de chasse

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Aménagement du carrefour	Commune
2	Aménagement du carrefour	Commune
3	Aménagement du carrefour	Commune
4	Création d'un accès	Commune
5	Création d'un accès	Commune
6	Aménagement d'un cheminement doux	Commune

Plan 1 : Bourg-centre

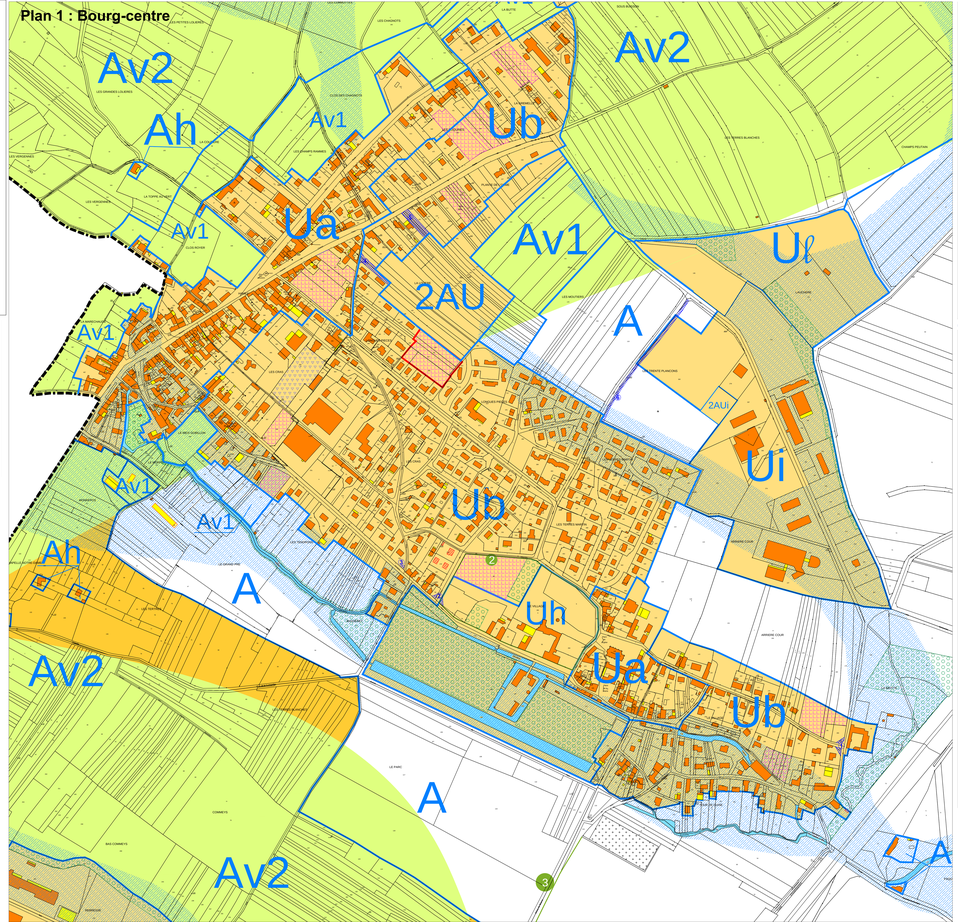

Plan 3 : Zone d'activités des "Barrigards"

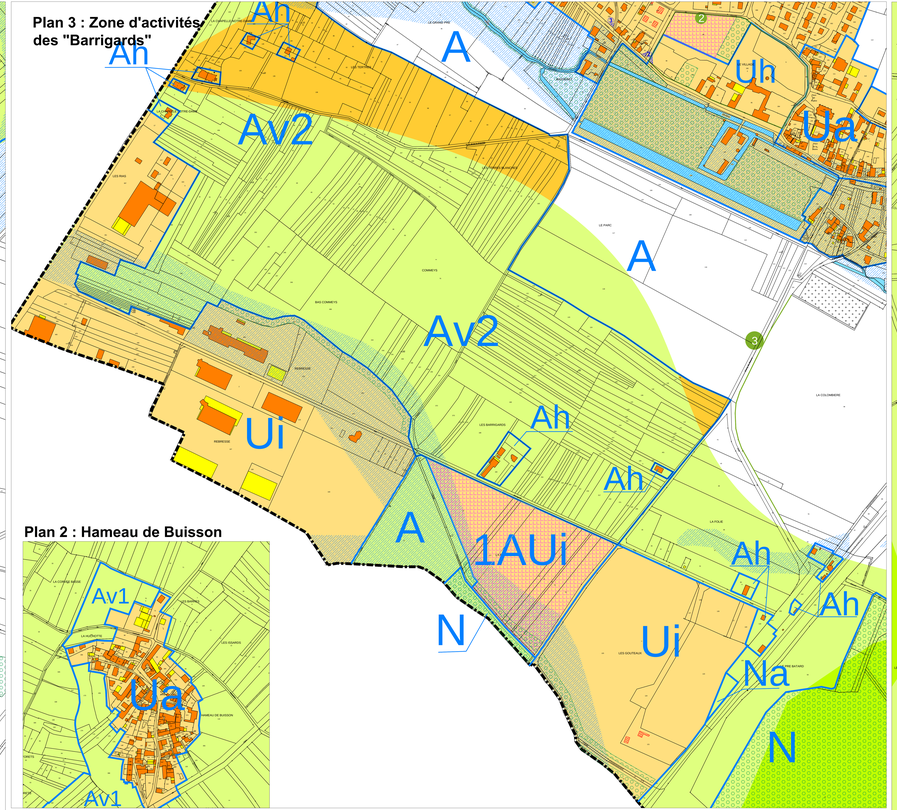

Plan 2 : Hameau de Buisson
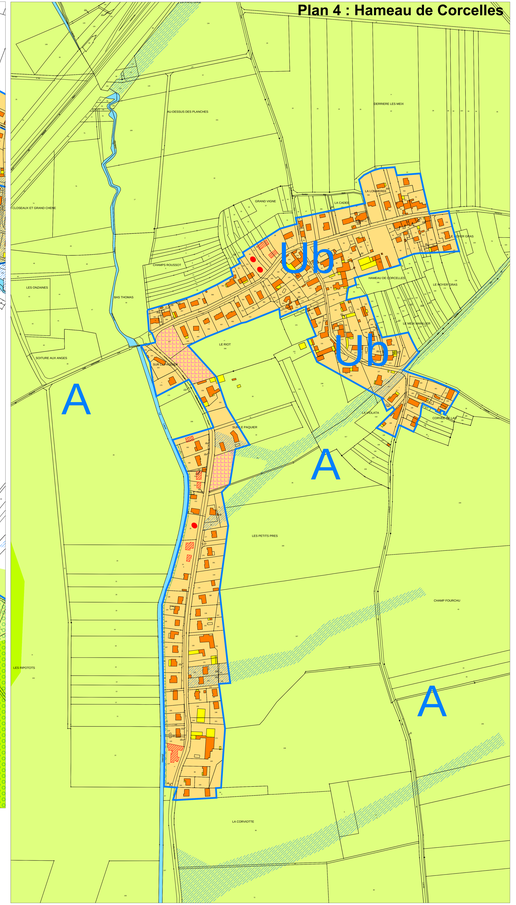
Plan 4 : Hameau de Corcelles